



MAIRIE - HERRIKO ETXEA

**BULLETIN D'INSCRIPTION ET RÉGLEMENT INTÉRIEUR
VIDE GRENIER DU 13 MAI 2023 QUATIER ZUBIBURU A CIBOURE**

A compléter et à retourner avant vendredi 12 mai 2023 -12h par mail à BELHARRAVIDEGRENIER@GMAIL.COM
Ou dans la boîte aux lettres : Maison des Associations 2 av Jean baptiste Carassou 64500 CIBOURE

Nom, Prénoms :
.....
.....

Téléphone :	Email :
-------------------	---------------

Nombre de mètre linéaire :x5€/mètre (réglé en chèque à l'ordre du Belharra Surf Club /virement)

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR D'UN PARTICULIER DE NON-PARTICIPATION A 2
AUTRES VENTES AU DEBALLAGE**

Je soussigné(e) [Prénom, Nom]

né(e) le à

et domicilié(e).....

....., participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus, déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant
- Ne vendre que des objets personnels et usagé (Article L 310-2 du Code du Commerce)
- N'avoir participé dans l'année à aucune autre vente de même nature ou avoir participé à une seule autre vente dans l'année de même nature à le...../...../2023. (Article R321-9 du Code Pénal)
- Avoir pris connaissance du règlement intérieur du Vide Grenier ci-après et m'engage à le respecter et particulièrement pour la gestion des déchets et le stationnement des véhicules.

Je déclare également sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.

Merci de joindre une photocopie recto-verso de votre carte d'identité.

Fait à ,
le...../...../2023 .

[Signature]

Informations pratiques sur le site web du Club : [lien vers la page](#)

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : L'accueil des exposants se fera dès 6 h 00 à 7h45 le Samedi 13 Mai 2023. Tout emplacement non occupé à 8 h 00 sera considéré comme disponible et pourra être attribué à un autre exposant.

Article 2 : A leur arrivée, les exposants devront OBLIGATOIREMENT s'adresser au placier au niveau de la buvette afin de vérifier la validité de leur réservation et l'attribution de leur emplacement. L'accès au lieu de déballage se fera une fois la réservation régularisée. Toute installation avant 6 h 00 ou sans l'accord du placier pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du vide grenier.

Article 3 : Les vendeurs sont seuls responsables sur la zone occupée, de leur sécurité, de leurs installations et de leur marchandise. Aucune vente de nourriture, de boisson ou d'articles neufs ne sera acceptée. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou sinistre des objets ou en cas de litige d'un vendeur avec les agents des contributions, de la Concurrence, de la Consommation et de la répression des Fraudes. Les transactions sont sous la seule responsabilité des parties concernées.

Article 4 : Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le vide grenier en cas de force majeure ou de mauvais temps. Le remboursement ne pourra être effectué qu'en cas d'annulation par l'organisateur et se limitera aux frais de réservation de l'emplacement. Pas de remboursement en cas d'absence le jour J.

Article 5 : Les vendeurs s'assureront de laisser les lieux propres en quittant les emplacements.

Article 6 : Les vendeurs devront prendre connaissance du présent règlement. La signature vaut acceptation à la suite de quoi aucune réclamation ne sera acceptée.

Article 7 : Seuls les dossiers complets seront traités en priorité. La validation de l'inscription n'est reconnue qu'à réception du dossier complet (Photocopie recto verso de la pièce d'identité ; bulletin d'inscription complété et signé ; règlement par chèque ou preuve de virement). Un dossier complet fera l'objet d'une confirmation soit par sms soit par mail.

Article 8 : L'association Belharra Surf Club se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure (météo n'assurant pas la sécurité des participant) et aucun remboursement ne sera effectué.

Ci joint mon règlement de € pour Mètres linéaires

Par chèque à l'ordre de : **Belharra Surf Club**

Par virement : **FR76 1027 8022 8800 0200 3680 195**

Attention aux délais d'exécution suivant le paiement, le règlement doit être effectif la veille du jour du vide grenier.

Fait à :

Le : / / 2023

[Signature]